

Chef d'équipe en intervention et/ou en situation d'urgence

RNCP35034 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	346p
Formacode(s)	42896
Code(s) ROME	K2503, K1702, K1703, K1704, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	15/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
13e Régiment de Dragons Parachutistes (13e RDP)	—	Former et organiser l'évaluation
1er régiment de parachutistes d'infanterie de Marine (1er RPIMa)	—	Former et organiser l'évaluation
Commando Parachutiste de l'Air n° 10 (CPA 10)	—	Former et organiser l'évaluation
École des fusiliers marins (ÉCOFUSIL)	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le ministère des armées, après avoir formaté et professionnalisé les fonctions pour commander les équipes d'intervention des Forces spéciales, a voulu permettre au "Chef d'équipe en intervention et/ou en situation d'urgence" (CEISU) de répondre à une demande croissante de cette fonction notamment à l'international. En effet, lors de "crises" ou événements marquants, le marché du travail nécessite des spécialistes préalablement formés pour intervenir rapidement au profit de personnes isolées et aptes à maîtriser d'emblée une situation délicate dans un environnement hautement incertain, risqué et instable. L'enregistrement dans le RNCP de la certification professionnelle de niveau 4 augmente l'employabilité des CEISU par la reconnaissance officielle de leurs compétences. C'est un gage de plus-value sur le marché du travail.

ACTIVITÉS VISÉES

Le contexte d'emploi et des activités est contraint par la notion de « crise » imposant une intervention.

- La crise

est une phase grave dans l'évolution des faits d'une société, au-delà du seuil de tolérance de la population vis-à-vis de la violence, en particulier. Les fondements de la stabilité étatique sont dégradés. La crise provoquée inclut de multiples acteurs dans la durée et peut être contagieuse. Sa gestion requiert la mise en œuvre de mesures

coordonnées. Elle constitue une rupture d'équilibre au sein d'un État ou entre plusieurs États, créant ainsi des tensions susceptibles de déboucher sur des troubles graves ou un conflit.

- L'intervention désigne la contribution d'une structure au secours immédiat d'une population victime d'un événement. Elle s'inscrit dans la réponse initiale des autorités locales et des premières aides. Elle nécessite une préparation spécifique et rigoureuse permettant un déploiement rapide et lointain. Son processus d'élaboration et de mise en œuvre implique, le plus souvent dans l'urgence, des acteurs ayant des cultures, des méthodes de travail et des capacités spécifiques. Ainsi, les activités du certifié doivent s'inscrire dans une perspective d'ensemble. De nombreux pays sont confrontés à des situations d'urgence d'une gravité telle que l'intervention se révèle être nécessaire. Ces catastrophes peuvent résulter de phénomènes naturels (séismes, inondations, sécheresse, cyclones) ou de risques tels qu'une pénurie d'eau ou d'aliments, une épidémie, une catastrophe écologique ou technologique, une détresse économique aiguë, des troubles civils ou un conflit armé, un exode de réfugiés ou un déplacement interne, etc. Évoluant dans ce contexte et ce type de structure, le titulaire de la certification professionnelle encadre une équipe d'un volume variable en agissant dans des secteurs d'activité particuliers et spécialisés qui concourent à la réussite de la mission. Par ses compétences spécifiques (options) le

chef d'équipe en intervention et/ou en situation d'urgence (CEISU) fournit une assistance essentielle contribuant à accroître l'efficacité globale de l'intervention. Selon l'employabilité, ses principales activités sont déclinées ci-dessous.

Pour les activités de tronc commun du « Chef d'équipe en intervention et/ou en situation d'urgence » :

dans le domaine de la préparation, de la conduite puis du désengagement d'une intervention en situation d'urgence :

Au sein d'une structure rompue au travail en éléments autonomes et isolés, bien souvent dans des pays en état d'insurrection voire de guerre ou lors de catastrophes naturelles régionales ou nationales, la réussite de l'action finale est dépendante de l'organisation au sein des équipes spécialisées avec leurs moyens dédiés, dans un domaine précis.

Cette accoutumance à la nécessaire organisation des actions implique le respect des phases suivantes :

A1. Préparation de l'intervention ;

A2. Déploiement ;

A3. Conduite de l'action ;

A4. Désengagement.

dans le domaine de l'encadrement d'une équipe en intervention et/ou en situation d'urgence :

La rigueur, la souplesse intellectuelle et le strict respect de la mission à mener permettent une exécution sans faille par des opérateurs rigoureusement sélectionnés.

Très résilient sur les plans physique et psychologique, en mesure de suppléer son N + 1 dans certains domaines mais aussi de « penser et agir autrement », le certifié contribue personnellement aux actions suivantes :

A1. Mise en condition opérationnelle de l'équipe ;

A2. Activités courantes ;

A3. Suivi administratif ;

A4. Gestion des moyens techniques et suivi logistique.

dans le domaine de la gestion de la communication en intervention et/ou en situation d'urgence

Fonction essentielle, l'information est l'instrument privilégié de prévention et de gestion de crise. Elle est, plus que jamais, un moyen d'aide à la décision. L'information, au sens large du terme, regroupant tant celle donnée par les médias que les indications, les renseignements, les précisions sur un sujet, les événements, les jugements, etc., permet d'établir l'environnement dans lequel évolue la structure ad hoc.

La recherche de cette information, sa collecte, son interprétation et sa communication sont menées par le chef d'équipe sous trois formes :

A1. Gestion de l'information ;

A2. Communication de l'information au sein de la structure ;

A3. Communication de l'information en externe.

Pour les activités relatives aux options :

dans le domaine de l'option en recherche, collecte et transmission de l'information dans une zone de crise

Les attributions et responsabilités du CEISU lui imposent de détenir des informations significatives relatives à la zone d'action et de maîtriser les compétences lui permettant d'améliorer les connaissances de sa structure sur l'aire d'engagement (événements, acteurs, évolutions sécuritaires, etc.).

Sa mission et celle de son équipe se déroulent dans les activités suivantes :

A1. Études préparatoires de la mission de recherche de l'information ;

A2. Collecte et traitement de l'information ;

A3. Diffusion de l'information.

dans le domaine de l'option en conduite d'une intervention spécifique dans une zone de crise

Le CEISU conduit ses éléments, éventuellement armés (moyens de défense létaux ou intermédiaires), et agit dans des domaines spécifiques (ÉVASAN, RESÉVAC, etc.). Il contribue à la sécurisation de zones de crise afin de préserver les personnes et les biens.

Plus que jamais, dans ce contexte de stress intense, la réactivité et l'urgence prévalent dans les activités suivantes :

- A1. Protection des personnes et des biens ;
- A2. Déplacements ;
- A3. Évacuation sanitaire (ÉVASAN) ;
- A4. Évacuation de ressortissants (RESÉVAC).

dans le domaine de l'option en gestion et exploitation des télécommunications opérationnelles dans une zone de crise

Le CEISU titulaire de cette option assure l'établissement rapide et durable de télécommunications opérationnelles (TO) autonomes, en situation d'urgence et dans une zone où les réseaux d'infrastructure sont parfois très dégradés voire inexistants. Son emploi spécifique le place au cœur de l'action de commandement. Il utilise des matériels de haute technicité, le plus souvent, au sein d'un élément isolé dépourvu de moyens de communication conventionnels, dans une crise qui peut être de nature très variée, telle que climatique, géologique, humanitaire, lutte armée.

Ses activités durant la mission sont les suivantes :

- A1. Préparation de la mission ;
- A2. Préparation du matériel ;
- A3. Gestion des TO ;
- A4. Mise en œuvre de l'informatique ;
- A5. Gestion des matériels ;
- A6. Cyber sécurité des Systèmes d'Information/Signaux Parasites Compromettants.

dans le domaine de l'option en conduite d'une équipe de secours en environnement dégradé

Le chef d'équipe de secours en milieu dégradé est un spécialiste inséré dans une structure destinée à exercer hors du territoire national, en situation d'exception et d'isolement nécessitant les soins immédiats sur un blessé grave. Il est techniquement en mesure de réaliser des gestes de sauvetage puis un suivi, en attente d'évacuation et/ou d'une prise en charge médicale, tout en réalisant systématiquement un compte-rendu au régulateur.

Il constitue le premier maillon de secours et de prise en charge d'urgence en situation isolée d'intervention.

- A1. Préparation de la mission ;
- A2. Gestion d'une situation avec victime(s)

dans le domaine de l'option en télépilotage et exploitation d'un système de mini-drones dans une zone de crise

Spécialiste des missions techniques avec traitement des données, le télépilote de drone, inséré dans une structure, est placé sous le contrôle direct d'un responsable opérationnel.

Le système constitue une source de recueil d'informations en temps réel.

Le télépilote fait évoluer son aéronef dans l'ensemble de travail en respectant les scénarios d'emploi des drones définis par la DGAC et son utilisation nécessite le respect des phases suivantes :

- A1. Préparation du vol ;
- A2. Gestion des différentes phases du vol ;
- A3. Débriefing et remise en condition.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Tronc commun :

Bloc de compétences 1 : Préparer, conduire puis désengager une intervention en situation d'urgence

- étudier la mission dans son cadre espace-temps, en examinant les caractéristiques majeures transmises par sa hiérarchie ;
- exprimer les besoins humains et techniques nécessaires à la réussite de la mission ;
- expliciter la mission aux équipiers en la décomposant en éléments simples ;
- réaliser l'articulation en fonction de l'activité à mener et des spécificités individuelles, en se conformant au besoin défini ;
- diffuser des consignes claires, en détaillant les actions qui devront être menées ;
- lister les cas non conformes envisageables, en déduisant les parades adaptées ;
- encadrer le colisage et la mise à disposition des moyens pour le transit, en conformité avec la réglementation ;
- diffuser à tous les opérateurs des consignes claires cadrant l'emploi et l'exercice de chacun ;
- vérifier le regroupement des moyens humains et techniques, en opérant les agencements nécessaires ;
- réaliser un point de situation actualisé en utilisant l'ensemble des informations locales disponibles ;

- diriger l'équipe d'intervention de manière efficiente et rationnelle ;
- veiller au strict respect des règles de sécurité et de sûreté ;
- vérifier l'application par les équipiers des lois et règlements en vigueur ;
- assurer une veille de l'état physique comme psychologique des opérateurs et des employés sur la base de l'observation comportementale ;
- faire évoluer la manœuvre en fonction de l'environnement, des urgences signalées et des ordres reçus ;
- inventorier puis vérifier les équipements avant d'entamer leur reconditionnement ;
- compiler les cas non conformes rencontrés et les mesures prises, en les graduant pour les transmettre à sa hiérarchie.

Bloc de compétences 2 : Encadrer et diriger une équipe en intervention et/ou en situation d'urgence

- développer et maintenir les compétences individuelles et collectives ;
- améliorer la performance de son équipe en favorisant la cohésion ;
- améliorer les compétences spécifiques en proposant des actions de formation complémentaires ;
- encadrer les activités en tenant compte des contraintes et en respectant les échéances ;
- guider et motiver l'équipe en vue d'un emploi optimal ;
- gérer les conflits interpersonnels en maintenant une ambiance propice à la réussite de la mission ;
- proposer l'insertion des éléments nouveaux dans les dossiers RH des équipiers, en établissant, si nécessaire, des documents simples et en vérifiant leur inclusion ;
- contribuer au maintien en condition des matériels, en appliquant les règles de gestion qui s'y rattachent ;
- proposer des innovations technologiques et/ou l'acquisition de nouveaux matériels en se basant sur son expérience ;
- encadrer l'entretien des bâtiments, en mobilisant son équipe et en vérifiant régulièrement les existants.

Bloc de compétences 3 : Gérer la communication, en intervention et/ou en situation d'urgence

- s'approprier rapidement des informations ouvertes, en participant à la mise à jour du point de situation ;
- communiquer avec son équipe, en partageant régulièrement les informations ;
- communiquer avec les autres chefs d'équipe, en respectant les règles de confidentialité ;
- communiquer avec sa hiérarchie, en lui apportant une information exhaustive ;
- communiquer avec la population locale selon les consignes reçues, éventuellement par l'intermédiaire d'interprètes.

Blocs de compétences spécifiques (options)

Bloc de compétences 4 (option) : Rechercher, collecter puis transmettre l'information dans une zone de crise

- étudier la topographie locale et les environnements rural et urbain, en cernant les points clés ;
- étudier les différents milieux humains de la zone d'action, en distinguant les caractéristiques majeures ;
- recenser les acteurs, les causes et les conséquences de la crise, en mettant à jour la monographie de celle-ci ;
- recueillir, dans l'environnement, toutes les informations disponibles permettant d'anticiper les évolutions à venir ;
- contribuer à l'alimentation des bases de données de la structure d'emploi, en triant, classant et ordonnant les informations recueillies ;
- transmettre des comptes rendus clairs et complets, en les assortissant de tous les éléments complémentaires disponibles ;
- diffuser les informations nécessaires et en déduire les consignes induites.

Bloc de compétences 5 (option) : Conduire une intervention spécifique dans une zone de crise

- encadrer une mission élémentaire de protection ou d'intervention, en coordonnant des éléments dynamiques ou statiques, éventuellement armés ;
- organiser le déplacement, en adaptant les modalités aux contraintes ;
- analyser les caractéristiques de l'itinéraire, en utilisant tous les moyens disponibles ;
- encadrer le déplacement du convoi, en adoptant les mesures idoines selon la problématique locale ;
- procéder à la viabilisation d'un itinéraire, en prenant les mesures actives appropriées ;
- organiser la protection du (des) blessé(s), de l'équipe médicale et de sa zone d'intervention, en les escortant vers le lieu de récupération ;
- contribuer au repli ou évacuer des ressortissants, en se conformant au plan établi et en s'adaptant aux conditions locales.

Bloc de compétences 6 (option) : Gérer et exploiter les télécommunications opérationnelles dans une zone de crise

- étudier les ordres techniques produits pour proposer, à son niveau, les solutions à son chef tactique ;
- éditer et diffuser les instructions techniques de son niveau, en conformité avec les moyens adaptés et les

contraintes techniques ;

- administrer les radiocommunications dans l'ensemble des gammes de fréquences, en tenant compte de l'interopérabilité avec les entités extérieures ;
- répartir les matériels individuels ou collectifs, en se conformant au plan de TO ;
- participer à la configuration des matériels perçus en fonction des instructions techniques éditées ;
- veiller au strict respect des consignes de sécurité de l'information, conformément aux instructions techniques ;
- contribuer exhaustivement à l'inventaire des cas non conformes envisageables dans leur domaine spécifique ;
- vérifier les équipements en configuration d'emploi ;
- exploiter les équipements de radiocommunication, dans le strict respect des règles en vigueur ;
- maintenir la disponibilité des matériels, en anticipant les situations à risque technique et en imaginant des solutions adaptées ;
- assurer le suivi des échanges sans en dénaturer le contenu ;
- respecter la stricte application des procédures d'exploitation ;
- exploiter les outils mis à disposition en rentabilisant leurs capacités ;
- collaborer à la sécurisation des matériels informatiques et de leurs données, en appliquant les directives éditées ;
- assurer le suivi des matériels, des accessoires et des moyens d'alimentation, en concourant à leur disponibilité immédiate ;
- appliquer et faire appliquer les réglementations en vigueur, en palliant tout incident sécuritaire ;
- préserver la disponibilité des matériels, en réalisant les opérations de maintien en condition de son niveau ;
- appliquer les règlements en vigueur et en particulier la PSSIA, de manière permanente et rigoureuse ;
- assurer un contrôle régulier des opérateurs en se conformant aux consignes.

Bloc de compétences 7 (option) : Conduire une équipe de secours en environnement dégradé

- apprécier les actions préventives en rapport avec le lieu d'exécution et l'environnement, en déterminant les éléments constitutifs dans le cadre espace/temps et les équipements nécessaires à utiliser ;
- contribuer à l'analyse de la demande dans le cadre espace-temps de la mission, en caractérisant la situation et en exploitant les informations disponibles ;
- actualiser les compétences, en formulant, si nécessaire, une demande de recyclage ;
- préparer les équipements en synergie avec les parties prenantes ;
- sécuriser la scène pour se prémunir de tout danger ;
- réaliser un bilan circonstanciel d'urgence vitale et lésionnel, en vue de déceler les périls potentiels ;
- alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif, tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires ;
- effectuer les gestes de sauvetage dictés par la nature et la gravité, en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s) ;
- assurer la permanence de la surveillance, tout en effectuant un bilan complémentaire ;
- chapeauter les moyens et les actions en fonction des compétences individuelles et de l'aide attendue ;
- conditionner le(s) blessé(s) puis le(s) transporter avec les moyens propres ;
- organiser l'accueil d'un élément extérieur désigné, en maintenant la surveillance vitale d'un (ou plusieurs) blessé(s).

Bloc de compétences 8 (option) : Télépiloter et exploiter un système de minidrones dans une zone de crise

- collaborer à l'analyse de la mission dans son cadre espace-temps en identifiant les caractéristiques majeures de la situation, en exploitant les informations disponibles et en proposant un mode de réalisation ;
- considérer et vérifier tous les éléments entrant en ligne de compte, en se conformant au choix issu de l'analyse mission et aux exigences techniques de l'aéronef ;
- vérifier les éléments constitutifs de l'aéronef par l'application rigoureuse des procédures ou documents techniques et les différents réglages inhérents à la sécurité ;
- garantir la mise en œuvre du vecteur dans des conditions de sécurité optimales, en tenant compte des informations actualisées ;
- télépiloter le vecteur en maîtrisant sa trajectoire ;
- communiquer efficacement, en situations normales et exceptionnelles ;
- appliquer les procédures idoines, en se conformant aux instructions d'exploitation publiées, aux règlements applicables et au MAP ;
- détecter et répondre aux situations d'urgence et anormales, en assurant la sécurité ;
- réaliser un atterrissage en toute sécurité, en gardant le contrôle ;
- exploiter les relevés de vol avec précision, en décrivant fidèlement les points d'intérêt détectés ;
- préserver les capacités opérationnelles du vecteur, en réalisant les opérations élémentaires de maintenance.

Blocs de compétences

RNCP35034BC01 — Préparer, conduire puis désengager une intervention en situation d'urgence

LISTE DE COMPÉTENCES

- étudier la mission dans son cadre espace-temps en examinant les caractéristiques majeures transmises par sa hiérarchie ;
- exprimer les besoins humains et techniques nécessaires à la réussite de la mission ;
- expliciter la mission aux équipiers en la décomposant en éléments simples ;
- réaliser l'articulation en fonction de l'activité à mener et des spécificités individuelles en se conformant au besoin défini ;
- diffuser des consignes claires en détaillant les actions qui devront être menées ;
- lister les cas non conformes envisageables en déduisant les parades adaptées ;
- encadrer le colisage et la mise à disposition des moyens pour le transit, en conformité avec la réglementation ;
- diffuser à tous les opérateurs des consignes claires cadrant l'emploi et l'exercice de chacun ;
- vérifier le regroupement des moyens humains et techniques, en opérant les agencements nécessaires ;
- réaliser un point de situation actualisé en utilisant l'ensemble des informations locales disponibles ;
- diriger l'équipe d'intervention de manière efficiente et rationnelle ;
- veiller au strict respect des règles de sécurité et de sûreté ;
- vérifier l'application par les équipiers des lois et règlements en vigueur ;
- assurer une veille de l'état physique comme psychologique des opérateurs et des employés sur la base de l'observation comportementale ;
- faire évoluer la manœuvre en fonction de l'environnement, des urgences signalées et des ordres reçus ;
- inventorier puis vérifier les équipements avant d'entamer leur reconditionnement ;
- compiler les cas non conformes rencontrés et les mesures prises, en les graduant pour les transmettre à sa hiérarchie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35034BC02 — Encadrer et diriger une équipe en intervention et/ou en situation d'urgence

LISTE DE COMPÉTENCES

- développer et maintenir les compétences individuelles et collectives ;
- améliorer la performance de son équipe en favorisant la cohésion ;
- améliorer les compétences spécifiques en proposant des actions de formation complémentaires ;

- encadrer les activités en tenant compte des contraintes et en respectant les échéances ;
- guider et motiver l'équipe en vue d'un emploi optimal ;
- gérer les conflits interpersonnels en maintenant une ambiance propice à la réussite de la mission ;
- proposer l'insertion des éléments nouveaux dans les dossiers RH des équipiers, en établissant, si nécessaire, des documents simples et en vérifiant leur inclusion ;
- contribuer au maintien en condition des matériels en appliquant les règles de gestion qui s'y rattachent ;
- proposer des innovations technologiques et/ou l'acquisition de nouveaux matériels en se basant sur son expérience ;
- encadrer l'entretien des bâtiments en mobilisant son équipe et en vérifiant régulièrement les existants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35034BC03 — Gérer la communication, en intervention et/ou en situation d'urgence

LISTE DE COMPÉTENCES

- s'approprier rapidement des informations ouvertes, en participant à la mise à jour du point de situation ;
- communiquer avec son équipe en partageant régulièrement les informations ;
- communiquer avec les autres chefs d'équipe en respectant les règles de confidentialité ;
- communiquer avec sa hiérarchie en lui apportant une information exhaustive ;
- communiquer avec la population locale selon les consignes reçues, éventuellement par l'intermédiaire d'interprètes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35034BC04 — Rechercher, collecter puis transmettre l'information dans une zone de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- étudier la topographie locale et les environnements rural et urbain en cernant les points clés ;
- étudier les différents milieux humains de la zone d'action en distinguant les caractéristiques majeures ;
- recenser les acteurs, les causes et les conséquences de la crise en mettant à jour la monographie de celle-ci ;
- recueillir, dans l'environnement, toutes les informations disponibles

permettant d'anticiper les évolutions à venir ;

- contribuer à l'alimentation des bases de données de la structure d'emploi en triant, classant et ordonnant les informations recueillies ;
- transmettre des comptes rendus clairs et complets, en les assortissant de tous les éléments complémentaires disponibles ;
- diffuser les informations nécessaires et en déduire les consignes induites.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35034BC05 — Conduire une intervention spécifique dans une zone de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- encadrer une mission élémentaire de protection ou d'intervention, en coordonnant des éléments dynamiques ou statiques, éventuellement armés ;
- organiser le déplacement en adaptant les modalités aux contraintes ;
- analyser les caractéristiques de l'itinéraire en utilisant tous les moyens disponibles ;
- encadrer le déplacement du convoi en adoptant les mesures idoines selon la problématique locale ;
- procéder à la viabilisation d'un itinéraire en prenant les mesures actives appropriées ;
- organiser la protection du (des) blessé(s), de l'équipe médicale et de sa zone d'intervention, en les escortant vers le lieu de récupération ;
- contribuer au repli ou évacuer des ressortissants en se conformant au plan établi et en s'adaptant aux conditions locales.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35034BC06 — Gérer et exploiter les télécommunications opérationnelles dans une zone de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- étudier les ordres techniques produits pour proposer, à son niveau, les solutions à son chef tactique ;
- éditer et diffuser les instructions techniques de son niveau, en conformité avec les moyens adaptés et les contraintes techniques;

- administrer les radiocommunications dans l'ensemble des gammes de fréquences, en tenant compte de l'interopérabilité avec les entités extérieures ;
- répartir les matériels individuels ou collectifs en se conformant au plan de TO ;
- participer à la configuration des matériels perçus en fonction des instructions techniques éditées ;
- veiller au strict respect des consignes de sécurité de l'information, conformément aux instructions techniques ;
- contribuer à l'inventaire des cas non conformes envisageables de façon exhaustive et dans leur domaine spécifique ;
- vérifier les équipements en configuration d'emploi ;
- exploiter les équipements de radiocommunication dans le strict respect des règles en vigueur ;
- maintenir la disponibilité des matériels en anticipant les situations à risque technique et en imaginant des solutions adaptées ;
- assurer le suivi des échanges sans en dénaturer le contenu ;
- respecter la stricte application des procédures d'exploitation ;
- exploiter les outils mis à disposition en rentabilisant leurs capacités ;
- collaborer à la sécurisation des équipements informatiques et de leurs données en appliquant les directives éditées ;
- assurer le suivi des matériels, des accessoires et des moyens d'alimentation en concourant à leur disponibilité immédiate ;
- appliquer et faire appliquer les réglementations en vigueur en palliant tout incident sécuritaire ;
- préserver la disponibilité des matériels en réalisant les opérations de maintien en condition de son niveau ;
- appliquer les règlements en vigueur et en particulier la PSSIA de manière permanente et rigoureuse ;
- assurer un contrôle régulier des opérateurs en se conformant aux consignes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35034BC07 — Conduire une équipe de secours en environnement dégradé

LISTE DE COMPÉTENCES

- apprécier les actions préventives en rapport avec le lieu d'exécution et l'environnement, en déterminant les éléments constitutifs dans le cadre espace/temps et les équipements nécessaires à utiliser ;
- contribuer à l'analyse de la demande dans le cadre espace-temps de la mission en caractérisant la situation et en exploitant les informations disponibles ;
- actualiser les compétences, en formulant, si nécessaire, une demande de recyclage ;
- préparer les équipements en synergie avec les parties prenantes ;

- sécuriser la scène pour se prémunir de tout danger ;
- réaliser un bilan circonstanciel d'urgence vitale et lésionnel en vue de déceler les périls potentiels ;
- alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif, tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires ;
- effectuer les gestes de sauvetage dictés par la nature et la gravité, en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s) ;
- assurer la permanence de la surveillance, tout en effectuant un bilan complémentaire ;
- chapeauter les moyens et les actions en fonction des compétences individuelles et de l'aide attendue ;
- conditionner le(s) blessé(s) puis le(s) transporter avec les moyens propres ;
- organiser l'accueil d'un élément extérieur désigné, en maintenant la surveillance vitale d'un (ou plusieurs) blessé(s).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35034BC08 — Télépiloter et exploiter un système de minidrones dans une zone de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- collaborer à l'analyse de la mission dans son cadre espace-temps en identifiant les caractéristiques majeures de la situation, en exploitant les informations disponibles et en proposant un mode de réalisation ;
- considérer et vérifier tous les éléments entrant en ligne de compte, en se conformant au choix issu de l'analyse mission et aux exigences techniques de l'aéronef ;
- vérifier les éléments constitutifs de l'aéronef par l'application rigoureuse des procédures ou documents techniques et les différents réglages inhérents à la sécurité ;
- garantir la mise en œuvre du vecteur dans des conditions de sécurité optimales en tenant compte des informations actualisées ;
- télépiloter le vecteur en maîtrisant sa trajectoire ;
- communiquer efficacement, en situations normales et exceptionnelles ;
- appliquer les procédures idoines en se conformant aux instructions d'exploitation publiées, aux règlements applicables et au MAP ;
- détecter et répondre aux situations d'urgence et anormales en assurant la sécurité ;
- réaliser un atterrissage en toute sécurité, en gardant le contrôle ;
- exploiter les relevés de vol avec précision, en décrivant fidèlement les points d'intérêt détectés ;
- préserver les capacités opérationnelles du vecteur en réalisant les opérations élémentaires de maintenance.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;

- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le chef d'équipe en intervention et/ou en situation d'urgence (CEISU) intervient au profit des populations et des institutions, dans des contextes marqués par la crise et des environnements instables.

Au sein du ministère des armées

La qualification de CEISU s'exerce au sein des forces spéciales et correspond aux fonctions mises en œuvre par le chef d'équipe en unité FS. Ces fonctions sont multi-domaines mais le CEISU n'exerce que dans un domaine spécifique (recherche de l'information, groupe commando, formation, télécommunications opérationnelles et télépilotage de drones). Les équipes sont variables en nombre de personnes en fonction des spécificités et de la mission. Les emplois peuvent être :

Dans le secteur civil

Son domaine d'emploi est orienté vers la sécurisation des populations et des biens dans un contexte souvent particulièrement hostile et/ou inhospitalier ou lors de catastrophes naturelles majeures.

Pour cela, son employabilité est optimale au sein :

- de structures en lien direct avec la prévention et le secours telles que les compagnies d'assurance ;
- d'organisations ou d'entités liées à l'action humanitaire (Nations Unies, Union Européenne, organisations non gouvernementales telles que la Croix Rouge, Médecins sans frontières, Action contre la faim, etc.) ;
- d'entreprises privées de sûreté à l'international, tant dans la sûreté active que dans la formation ;
- de sociétés prestataires d'audits et conseils dans la sûreté et la prévention des risques.

Dans ces structures, son niveau de compétences et son degré de professionnalisme lui permettent d'exercer les fonctions de chef d'équipe (d'un volume variable selon la structure concernée) au sein d'une unité opérationnelle et/ou fonctionnelle, en environnement hautement incertain et risqué, telle qu'une structure humanitaire décentralisée ou une ONG.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère des armées

et plus spécifiquement au sein des forces spéciales, le CEISU exerce des fonctions ainsi définies :

Pour le 13e RDP :

- chef de cellule spécialisée de deux à trois opérateurs en équipe de recherche ;
- chef de cellule en détachement de liaison et de contact entre factions belligérantes ;
- instructeur ou formateur, au sein d'une action de formation ;
- selon le besoin, commandement d'un élément d'intervention d'un volume allant jusqu'à dix hommes.

Pour le 1er RPIMa :

- chef de cellule spécialisée de deux à cinq opérateurs en stick d'action spéciale ;
- chef de cellule en détachement de liaison et de contact entre factions belligérantes ;
- instructeur ou formateur au sein d'une action de formation ;
- selon le besoin, commandement d'un élément d'intervention d'un volume allant jusqu'à dix hommes.

Pour le CPA 10 :

- chef de cellule spécialisée de deux à trois opérateurs en groupe action spéciale ;
- chef de cellule en détachement de liaison et de contact entre factions belligérantes ;
- instructeur ou formateur au sein d'une action de formation ;
- selon le besoin, commandement d'un élément d'intervention d'un volume allant jusqu'à dix hommes.

Pour l'ÉCOFUSIL :

- chef de cellule spécialisée de deux à trois opérateurs en groupe action spéciale ;

- instructeur ou formateur au sein d'une action de formation ;
- selon le besoin, commandement d'un élément d'intervention d'un volume allant jusqu'à dix hommes.

Dans le secteur civil

Selon le volume et la situation de la structure concernée, il peut ainsi s'agir d'exercer au profit d'un consultant spécialisé dans la préparation à l'expatriation ou dans les prestations dans le domaine de la sûreté :

- technicien en plan d'évacuation pour une entreprise privée à l'international ;
- responsable sectoriel au sein d'une cellule de crise ;
- formateur spécialisé paramilitaire au sein d'une entreprise privée.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

1. Dans le domaine des télécommunications opérationnelles :

- Loi de réglementation des télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996 ;
- Règlement des Télécommunications Internationales (RTI) et ses appendices (Dubai 2012).

2. Dans le domaine du secours en environnement dégradé :

Dans le domaine civil et en France :

Dans le cas où le CEISU option « conduire une équipe de secours en environnement dégradé » serait amené à apporter des premiers soins à un blessé, les compétences à détenir sont soumises aux textes réglementaires en vigueur :

- arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » - NOR : IOCE1131940A - version consolidée au 1er juillet 2012 ;
- arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

3. Dans le domaine du télépilotage des drones :

- arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent ;
- arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;
- décret n° 2018-66 du 2 février 2018 relatif aux décisions individuelles relatives à la formation des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir ;
- décret n° 2018-67 du 2 février 2018 relatif à la formation exigée des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir ;
- programme des connaissances théoriques de l'examen de télépilote de drone civil d'avril 2018 ;
- arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.

Les points essentiels de la réglementation en vigueur sont les suivants :

Les constructeurs doivent obtenir de la DGAC une attestation de conception de type, qui précise notamment la catégorie de l'aéronef, la nature de l'activité envisagée, et le scénario de mission (S1 à S4).

Les exploitants drones doivent figurer sur une liste établie par la DGAC qui mentionne notamment la nature de l'activité, le scénario de mission (S1 à S4), et identifie les aéronefs utilisés en précisant la masse de l'aéronef et le/les scénario(s) opérationnels autorisés.

Les télépilotes doivent avoir obtenu un certificat d'aptitude théorique d'aéronef habité et disposer d'une DNC (Déclaration de Niveau de Compétence) délivrée par l'exploitant drone. Lors d'une mission le télépilote doit détenir les documents spécifiés par les autorités (cf. arrêté du 17/12/15).

Important :

L'obtention de la certification professionnelle ne permet pas, à elle seule, d'exercer l'emploi de « chef d'équipe en intervention et/ou en situation d'urgence » au sein du ministère des armées. Le statut de personnel militaire est notamment exigé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis à la validation des compétences (hors VAE) varient à la fois selon l'armée, l'unité et l'option concernée :

- être militaire d'active ;
- être affecté dans une unité des Forces spéciales ;
- être soit caporal-chef pour l'armée de Terre ou de l'Air soit sous-officier pour les trois armées ;
- avoir suivi la formation requise ;
- avoir effectué au moins une mission opérationnelle.

S'y ajoute le respect de la période définie qui permet de garantir que les compétences développées sont celles requises dans les référentiels.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Cinq personnes, au minimum, constituent généralement le jury, y compris le président.

Le jury est constitué :

- du président ;
- de deux membres du collège dit « professionnel » :
 - un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ;
 - une personne encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur ») ;
- de deux membres du collège « formateur » (deux formateurs du cours concerné) ;
- d'un ou plusieurs experts, si nécessaire, mais sans voix délibérative.

Un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

Dans la mesure du possible, la parité femmes/hommes est respectée au sein du jury.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Cinq personnes, au minimum, constituent généralement le jury, y compris le président.

Le jury est constitué :

- du président ;
- de deux membres du collège dit « professionnel » :
 - un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ;
 - une personne encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur ») ;
- de deux membres du collège « formateur » (deux formateurs du cours concerné) ;
- d'un ou plusieurs experts, si nécessaire, mais sans voix délibérative.

Un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

Dans la mesure du possible, la parité femmes/hommes est respectée au sein du jury.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 15/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	214	0	100 %	100 %
2016	158	0	100 %	100 %
2015	140	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41525

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35034/>